

Territoires du Nord-Ouest et, sauf votre respect, monsieur, le président, la Chambre a toujours permis une discussion générale sur le titre abrégé afin de bien situer la question. Nous coopérons du mieux que nous pouvons afin d'en finir avec la présente mesure.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: J'espère que l'honorable député ne perdra pas plus de temps à discuter ce point car, si le comité tient à procéder ainsi, je ne proteste plus.

M. DIEFENBAKER: Merci. Je reviens à cette question pourtant si simple, parce que le ministre met tant de détours à y répondre. La Commission d'énergie des territoires du Nord-Ouest sera-t-elle seule à produire et à distribuer de l'énergie dans ces territoires, sous réserve de l'existence d'une société qui y produit déjà de la force motrice?

L'hon. M. MacKINNON: Je pourrais répondre à l'honorable député de Lake-Centre en disant qu'à l'heure actuelle les sociétés minières peuvent, sous l'empire de la loi des forces hydrauliques du Canada, établir des aménagements hydroélectriques...

M. DIEFENBAKER: Oui.

L'hon. M. MacKINNON: ...mais souvent les petites sociétés minières ne peuvent financer pareils aménagements. Il y a aussi tendance à disséminer diverses usines hydroélectriques dans une région minière, au lieu d'établir une centrale capable de desservir à meilleur compte toute la région. Grâce au projet de loi, il sera moins dangereux que les petites usines d'énergie nuisent à l'établissement d'une grande centrale sur la même rivière.

M. DIEFENBAKER: Sous une multitude de mots, on trouve parfois de la sagesse mais pas toujours de la clarté. Ce serait si simple de dire si, grâce à la commission et indépendamment de la question du prix ou d'autres considérations, le Gouvernement entend être oui ou non producteur exclusif d'énergie dans les Territoires. S'il en a l'intention, qu'il nous le dise aussi. Je n'aime qu'on prenne tant de mots pour répondre à une question aussi simple. Pour le moment, je ne dis pas que je critiquerai la réponse mais j'aimerais savoir ce qu'on répondra.

L'hon. M. MacKINNON: Il est parfois bon et même indispensable de répondre plus longuement que par un oui ou par un non. Cependant, dans les circonstances et pour être bref, je dois dire que ni le Gouvernement ni la Commission ne vise à ce qu'a mentionné l'honorable député.

[M. Diefenbaker.]

M. DIEFENBAKER: A établir un monopole?

L'hon. M. MacKINNON: Oui.

M. COCKERAM: Je désire certaines précisions au sujet des lignes de transmission. J'ai à l'esprit le cas d'une mine située à une centaine de milles plus au nord. La société a longuement correspondu avec le ministère mais depuis des mois elle n'arrive pas à obtenir de réponse à sa lettre lui demandant si l'énergie sera transportée au nord de la rivière Snare. Si l'énergie est ainsi transportée vers le nord, qui acquittera le coût des lignes de transmission? Les frais d'installations seront-ils acquittés à parts égales par la société minière et la société d'énergie? De telles immobilisations me semblent inévitables dans les Territoires du Nord-Ouest, mais je crois surtout qu'il faut plus de collaboration en ce qui a trait aux centres éloignés.

L'hon. M. MacKINNON: J'ai déjà mentionné que la commission sera disposée à accueillir favorablement toute demande d'électricité dans la région dont a parlé l'honorable député. Ces questions devront évidemment se régler au cours de négociations et à la suite d'ententes entre les futurs usagers et la commission. S'il est nécessaire de prolonger les lignes de transmission, les demandes adressées à cette fin devront être étudiées à la lumière des circonstances. Dans certains cas, je crois que tout le coût en sera payé par la commission à même le produit du tarif. Ailleurs, il se peut que la question fasse l'objet de négociations.

M. COCKERAM: Je soulève cette question, parce que je me rends compte que les exploitants doivent être au courant de tous les détails, de l'endroit où se trouvent les gisements, avant de pouvoir en venir à une décision. Mais lorsqu'une société minière qui a très bien indiqué au ministère,—c'est d'ailleurs le cas de plusieurs,—le volume prévu des gisements miniers est renvoyée d'un bureau à l'autre,—pendant des mois, ses lettres sont restées sans réponse,—il y a là, je crois, l'indice d'une situation dont il faut prendre garde.

M. BLACK (Yukon): Le ministre peut-il dire combien de centrales on prévoit aménager?

L'hon. M. MacKINNON: L'honorable député voudrait-il répéter sa question?

M. BLACK (Yukon): Le ministre peut-il nous dire si l'énergie sera vendue au prix coûtant ou moins du prix coûtant? Les notes explicatives contiennent le passage suivant: